



Châtelailon le 9 septembre 2018

Association « Vivre à Châtel »

61 bld Clémenceau
17340 Châtelailon-Plage
courriel : contact@vivreachatel.com

à Monsieur le Préfet de Charente Maritime
38 rue Réaumur
CS 70000
17017 LA ROCHELLE CEDEX 1

Objet : Châtelailon-Plage.
Pétition contre l'abattage de 18 platanes centenaires devant la mairie

Monsieur le Préfet,

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint copie de la lettre adressée à Monsieur le Maire de Châtelailon-Plage concernant le sujet cité en objet.

Notre association considère cet abattage contraire aux dispositions de l'article L.350-2 du code de l'environnement qui précise : « *Le fait d'abattre, ...un ou plusieurs arbres d'une allée ou d'un alignement d'arbres est interdit, sauf lorsqu'il est démontré que l'état sanitaire ou mécanique des arbres présente un danger pour la sécurité des personnes et des biens...* ».

En effet, aucune démonstration n'existe, à notre connaissance, à ce sujet. Les arbres sont sains et ne menacent aucunement la sécurité des personnes et des biens devant la mairie, vu l'excellente tenue du revêtement actuel en pavés posé depuis plus de 30 ans, comme le montre la photo ci-jointe.

Les arbres abattus le sont essentiellement pour permettre la mise en lumière de la façade de la mairie et ne seront d'ailleurs pas remplacés.

Dans ces conditions, notre association s'interroge sur la possibilité d'une intervention rapide de votre part contre cet abattage qui nous paraît totalement illégal, celui-ci étant programmé à partir du **15 octobre prochain**.

Je vous remercie d'avance de la suite que vous voudrez bien réserver à cette requête.

Je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, en l'assurance de mes respectueuses salutations.

Christine Cousin
Présidente de l'Association « Vivre à Châtel ».

pj : - photo du trottoir devant la mairie
- copie lettre au Maire de Châtelailon-Plage avec texte de la pétition